

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1306**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Autorisation donnée à la Serl de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située rue Marcel Cerdan, cadastrée sous le numéro 231 de la section AP

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 30 novembre 2009**Décision n° B-2009-1306**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation donnée à la Serl de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située rue Marcel Cerdan, cadastrée sous le numéro 231 de la section AP**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.13.

175 mètres carrés déclassés du domaine public de voirie appartenant à la Communauté urbaine sont en cours de régularisation. La Communauté urbaine est en cours de cession d'un terrain communautaire correspondant à la future parcelle AP 231, située rue Marcel Cerdan à Lyon 9°, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère-ilot 31.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) ou toute autre société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur ce bien communautaire, faisant actuellement l'objet d'une cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la SERL ou toute autre société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue Marcel Cerdan à Lyon 9°.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.